

Pouvoir d'emprunt—Loi

Un de mes amis qui a une ferme en Saskatchewan m'a expliqué la théorie de la percolation. D'après lui, c'est comme nourrir les chevaux. Les oiseaux restent souvent derrière les chevaux, car s'ils ont mangé suffisamment d'avoine il arrive qu'il y en ait un peu qui traverse le système, ce qui donne à manger aux oiseaux à l'autre bout. Je suppose que ce n'est pas une excellente théorie pour les oiseaux, car il y a sans doute des moyens plus efficaces de les nourrir. Je ne pense pas que la percolation ait bien servi le Royaume-Uni ou l'Allemagne de l'Ouest. Mais, ça pourrait marcher ici. C'est l'espoir que le ministre des Finances nourrit. Il nous a dit qu'avec un peu de chance, si nous poussons tous à la roue, ça ira.

Cela me rappelle l'époque où j'ai emmené mes deux fils voir *Peter Pan*. La fée Clochette parlait de voler, en expliquant que lorsqu'on le désire vraiment et qu'on y croit, on peut voler. La politique économique du gouvernement actuel n'est pas sans rappeler *Peter Pan*. Le ministre des Finances nous dit que si nous le souhaitons vraiment et si nous croyons vraiment que la situation va s'améliorer, ce sera le cas. Il y a peut-être un peu de vrai là-dedans, mais ce n'est pas ainsi qu'on crée une économie saine.

Les députés néo-démocrates s'inquiètent pour diverses raisons du manque d'orientation du gouvernement actuel. Nous sommes également préoccupés par le principe des rapports trimestriels. Le secteur privé, qu'il s'agisse des actionnaires ou des sociétés elles-mêmes, s'inquiète vivement du système des rapports trimestriels. Les succès et les échecs des petites entreprises sont souvent évalués tous les trois mois en fonction des résultats du rapport trimestriel. Les députés de notre parti n'approuvent pas ce genre de planification. Nous craignons une planification à intervalles de trois mois, sans établir de prévisions à long terme, comme l'ont fait les pays d'Europe de l'Ouest et le Japon, sur une période d'au moins dix ans. Nous devons commencer à prendre des mesures pour nous assurer que certaines activités économiques se poursuivent pendant deux ou trois ans.

Pour conclure, je voudrais dire que mon parti s'inquiète au sujet de divers aspects de ce projet de loi. Mes collègues feront certaines observations et signaleront certains problèmes lors des prochains débats. Ensuite, nous espérons que ce projet de loi sur le pouvoir d'emprunt sera adopté rapidement.

Le président suppléant (M. Paproski): Je tiens à signaler à la Chambre que nous amorçons la deuxième phase du débat, aux termes de l'article 35(2) du Règlement. Les prochains discours dureront donc 20 minutes et seront suivis d'une période de questions et de commentaires de dix minutes.

[Français]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est avec une grande fierté que j'interviens aujourd'hui devant la Chambre en tant que modeste secrétaire parlementaire de notre si compétent ministre des Finances (M. Wilson).

Oui, c'est avec une grande fierté puisque, au lendemain du budget, il est maintenant devenu manifeste aux yeux de tous les Canadiens que le gouvernement actuel est bel et bien animé par le désir de respecter le mandat clair et précis qui lui fut

donné en septembre dernier. Car à peine deux mois après la reprise en main par les Canadiens de leur destinée, notre gouvernement a été à l'écoute des préoccupations et des aspirations des Canadiens par le biais du plus formidable processus de consultation de notre histoire canadienne, lequel a été amorcé effectivement le 8 novembre 1984.

De cette consultation générale, le gouvernement actuel a pu déduire de manière bien déterminée trois priorités tout à fait particulières et déterminées. C'est, fondés sur cette triple nécessité de bien comprendre la situation de notre pays dans son entité, que nous ne pouvons nous permettre maintenant de dissocier ces priorités. Donc, ce trimvirat des nécessités canadiennes consiste dans, premièrement, la création d'emplois durables, deuxièmement, le contrôle absolu des dépenses de l'État et, troisièmement, la réduction du déficit d'une manière progressive et conséquente. Voilà donc les trois priorités marquantes qui doivent dicter nos politiques pour l'avenir. Le 23 mai dernier, le budget déposé devant la Chambre devenait d'ailleurs la reconnaissance objective et réaliste de ces priorités de base.

Monsieur le Président, le projet de loi octroyant un pouvoir d'emprunt additionnel, dont est saisie la présente Chambre, reflète encore une fois jusqu'à quel point il est imminent pour le présent gouvernement d'appliquer le genre de politiques que nous avons proposées dans le budget.

Il est malheureux, mais également réel, que nous subissions encore aujourd'hui les effets néfastes d'une gestion lamentable de l'économie de notre pays par l'ancien gouvernement. Il est tout aussi malheureux, et combien véritable, que d'ici à ce que les nouvelles politiques mises de l'avant par le budget aient eu un effet appréciable, nous devons tout de même assumer et honorer les engagements de notre état même si ces responsabilités sont le vestige d'une triste gestion du gouvernement précédent. C'est dans un esprit dégagé de tout esprit de partisanerie que nous devons comprendre la présentation de ce projet de loi devant cette Chambre aujourd'hui.

● (1600)

Car, monsieur le Président, nous sommes confrontés à deux réalités bien présentes: l'omniprésence des résultats néfastes de la mauvaise gestion antérieure, et les priorités de demain dictées par les consultations systématiques, réalités qui, d'ailleurs, furent reconnues dans le tout nouveau budget de l'actuel gouvernement. Grâce au budget du 23 mai dernier, le gouvernement épargnera plus de 6 milliards de dollars cette année simplement en gérant ses affaires plus efficacement, c'est-à-dire 2 milliards de dollars par les résultats directs du récent budget et 4.2 milliards de dollars par les mesures déjà en vigueur et déduites de l'exposé économique de novembre dernier.

Le déficit pour le présent exercice financier sera de quelque 4.4 milliards de dollars de moins que ce qu'il aurait été si aucune mesure n'avait été prise par notre gouvernement, c'est-à-dire que si d'après les prévisions reconnues à ce jour les principes antérieurs de gestion douteux avaient été encore mis en vigueur.